



République de Guinée



Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics

AGEROUTE – Guinée S.A

N°...../MITP/AGEROUTE/DGA/DMC/2025

Conakry le 21 OCT 2025

RELANCE D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

- 1- Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics à travers l'AGEROUTE GUINEE S.A, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025, a obtenu un financement du Budget National de Développement (BND) un fonds pour financer les **travaux de construction et de bitumage des routes et ouvrages d'art (Travaux de construction de 30 Km de route en Béton bitumineux à Siguiri dans la région de Kankan).**
 - 2- L'AGEROUTE GUINEE S.A sollicité des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter des travaux cités ci-dessus.
 - 3- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 du Code des Marchés Publics, concerne les candidats remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
 - 4- Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les informations et le dossier d'Appel d'offres auprès de l'AGEROUTE GUINEE S.A, à la Villa 5, voir Monsieur Alpha Ibrahima DIALLO, Directeur des Marchés et Contrats par Intérim, Tél : 628 61 94 83 Email : contact@ageroute.gov.gn /alpha-ibrahima.diallo@ageroute.gov.gn de 8h00 à 16h30, contre paiement non remboursable de : 2.500.000 fg.
- La méthode de paiement sera à la Banque Centrale de la manière suivante :
- ✓ 50% au compte receveur du Trésor Public sous le n° 4111071
 - ✓ 30% au compte receveur de l'ARMP sous le n° 2011000407 ; et
 - ✓ 20% pour l'Autorité Contractante sous le n° 021 002 0102755601 92 à Afriland Bank (Ageroute).
- 5- Une redevance de 0,6% du montant hors taxes du marché sera prise en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020, ainsi que le paiement des frais d'immatriculation du contrat au taux de 0,3% du montant hors taxe.
 - 6- le dossier d'appel d'offres pourra être consulté et obtenu les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 16 heures à partir du 22/10/2025.
 - 7- Les exigences en matière de qualifications concernent la présentation des documents ci-après :



Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE – Guinée S.A). Société Anonyme avec Conseil d'Administration.
Capital Social : 5.000.000.000 GNF - RCCM : GN.TCC. 2022.B12558 – NIF : 737853192
Quartier : Boulbinet – Villa 5 / Conakry – République de Guinée, Email : contact@ageroute.gov.gn

Guinée

N° O	Désignation des documents à présenter
1	Attestation de la capacité financière délivrée par une banque ou assurance
2	Cauton de soumission
3	Liste des travaux similaires déjà exécutés
4	Quitus fiscal en cours de validité
5	Une copie du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)

Les documents ou attestations requis par le Maître d'Ouvrage délégué doivent pouvoir être obtenus par le candidat ou soumissionnaire auprès des autorités administratives concernées dans un délai raisonnable précédant la date fixée pour le dépôt des offres. La preuve suffisante que le candidat ou soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales dans les trois mois précédant la date de dépôt des offres, peut résulter d'un justificatif de paiement ou d'une quittance délivrée par l'administration.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après :

A l'attention du : Directeur Général de l'AGEROUTE GUINEE S.A, Villa 5 ; Commune de Kaloum ; BP 581 - Conakry République de Guinée au plus tard le 05/11/2025 à 10 heures 00.

9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le 05/11/2025 à 10H 30mn.

11. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

12. Les offres seront couvertes d'une caution d'un montant de 1,5 % du montant TTC de l'offre, émanant d'une institution bancaire ou financière agréée en République de Guinée (Art 67 CMP) qui devra demeurer valide pendant une période de cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général


Moïse SIDIBE

